

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 003-10033/21/BM

■ **Approbation d'une convention d'échange de données avec l'INRAe relative à l'étude des risques feux de forêt associés aux espaces d'interface ville-nature de la Métropole** MET 21/18916/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

INRAE est le premier institut de recherche mondial spécialisé dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. INRAe a notamment pour mission de contribuer, par la valorisation de ses compétences, de ses savoir-faire et des résultats de la recherche, à la conception d'innovations technologiques et sociales ainsi que d'organiser l'accès libre aux données scientifiques et aux publications conformément à la réglementation française et européenne sur l'ouverture des données publiques et le libre accès aux publications scientifiques.

L'UMR RECOVER est une unité mixte INRAe/Aix-Marseille Université (AMU) centrée sur le fonctionnement des écosystèmes et les risques naturels. Cette unité est gérée par INRAe, et située sur le site du Tholonet, à proximité d'Aix-en-Provence.

Ses objectifs sont :

- d'une part de développer la connaissance régionale pour les risques liés aux incendies, à l'hydrologie, au bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques, ainsi que l'aide à la décision dans ce domaine ;
- d'autre part d'étudier la dynamique des écosystèmes aquatiques et forestiers sous la contrainte du changement global, la problématique de la restauration des écosystèmes et de développer des outils et méthodes pour l'évaluation de l'état des écosystèmes.

Pour la Métropole ces travaux de recherche-appliquée sont particulièrement utiles pour améliorer la connaissance du territoire et mettre en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le changement

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

climatique, et aux adaptations intégrées au projet de Plan Climat de la Métropole (PCAEM), notamment à partir de l'amélioration de la résilience des projets métropolitains.

La stratégie climat air énergie du PCAEM, a été construite sur la base de trois temps (2025, 2040, 2050) et 5 ambitions :

- Inventer une Métropole neutre en carbone à 2050 ;
- Réduire de 50 % les consommations énergétiques de l'ensemble des secteurs à 2050,
- Couvrir 100 % de nos besoins de consommation d'énergie par des énergies renouvelables à 2050,
- Préserver le cadre de vie des populations par la réduction des émissions de polluants et des nuisances sonores,
- Adapter le territoire aux impacts du changement climatique pour assurer la pérennité de son développement.

Traduction concrète de la stratégie climat air énergie, le plan d'actions est construit autour de 13 axes d'intervention et rassemble 100 projets au total.

Une des actions de ce programme climatique consiste à améliorer la résilience du territoire à l'échelle métropolitaine.

Aussi, il a été proposé de lancer un travail de recherche doctorale sur le risque feux de forêt associé aux espaces d'interface ville/nature de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Afin de faciliter la circulation des données entre INRAe et la Métropole et de garantir la qualité des échanges réciproques, il est convenu d'en définir les modalités par Convention.

De façon générale, dans le but de capitaliser, pérenniser et communiquer au mieux les rendus cartographiques, il est essentiel que les plus-values apportées aux données et que toutes nouvelles données géographiques produites dans le cadre des missions de l'INRAe/UMR RECOVER menées avec la Métropole puissent être restituées dans un format compatible avec le Système d'Information Géographique Métropolitain, et que tous les documents cartographiques soient numériques.

La Métropole et INRAe ont convenu d'un échange de données disponibles susceptibles d'enrichir les diagnostics et de dégager des pistes communes d'actions relatives à l'analyse de la gestion du risque incendie de forêt. Cette convention n'induit pas de charges financières pour la Métropole, l'étude doctorale est prise en charge par un système de financement national.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération du Conseil Métropolitain n° ENV-001-6815/19/CM du 26 septembre 2019 approuvant le Projet de Plan Climat Air Énergie métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus,

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre du projet de Plan Climat Air Énergie, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'améliorer la résilience de son territoire face au changement climatique.
- Qu'il convient de conclure à titre gracieux une convention d'échange de données entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'INRAe relative à l'étude doctorale des risques feux de forêts en interface ville/nature sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention d'échange de données conclue à titre gracieux avec l'INRAe et concernant l'étude doctorale des risques feux de forêts en interface ville/nature sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions
Transition écologique

Amapola VENTRON